
Pièces jointes au dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

ANNEXE 12 : Besoins en confinement des eaux d'extinction - D9A

Rubrique 1510

Version 1
25/08/2021



IMMALDI ET COMPAGNIE



Demandeur :
IMMALDI ET COMPAGNIE
PARC D'ACTIVITES DE LA GOELE
13 RUE CLEMENT ADER
77230 DAMMARTIN EN GOELE



Etablissement faisant l'objet de la demande :
IMMALDI ET COMPAGNIE
Rue du Moutier
51390 GUEUX



DIMENSIONNEMENT DES RETENTIONS DES EAUX D'EXTINCTION

Procédure SE.JE.AB.82_V2

Référentiel : Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction-D9A-Juin 2020

DOSSIER :		ALDI GUEUX (REIMS)	
Besoins pour la lutte extérieure	Résultat du guide pratique D9 : (besoin en m ³ /h * 2 heures minimum)		1080
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins X durée théorique maximale de fonctionnement	850
	Rideau d'eau	Besoins X 90 min	0
	RIA	A négliger	0
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante X temps de noyage (en général 15 - 25 min)	0
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit X temps de fonctionnement requis	0
	colonne humide	Débit X temps de fonctionnement requis	0
	Volumes d'eau liés aux intempéries	10L/m ² de surface de drainage	
Présence stock de liquides	Surface de drainage (m ²)		77350
	20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume		120
	Local	volume de liquide contenu en m ³	
Volume total de liquide à mettre en rétention en m³			2824

La rétention est limitée à 20 cm, à l'exception des zones spécifiques (bassins) pour lesquelles la profondeur n'est pas limitée.

Les quais de chargement n'ont que exceptionnellement servi de rétention. Si cette solution est retenue, une signalisation doit être mise en place, mentionnant la présence d'une zone de rétention d'eau d'extinction et le risque de noyade en cas d'incendie.

Si la zone étudiée comporte une rétention délimitée par le bâtiment, ce volume peut être comptabilisé dans le volume disponible. Afin de tenir compte de l'encombrement au niveau du sol à l'intérieur des locaux (marchandises stockées, machines, etc), et donc de la réduction du volume de rétention, il est nécessaire de ne considérer disponible pour la rétention que la moitié du volume.



DIMENSIONNEMENT DES RETENTIONS DES EAUX D'EXTINCTION

Procédure SE.JE.AB.82_V2

Référentiel : Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction-D9A-Juin 2020

DOSSIER :		ALDI GUEUX (REIMS)	
Besoins pour la lutte extérieure	Résultat du guide pratique D9 : (besoin en m ³ /h * 2 heures minimum)		1260
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins X durée théorique maximale de fonctionnement	1000
	Rideau d'eau	Besoins X 90 min	0
	RIA	A négliger	0
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante X temps de noyage (en général 15 - 25 min)	0
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit X temps de fonctionnement requis	0
	colonne humide	Débit X temps de fonctionnement requis	0
	Volumes d'eau liés aux intempéries	10L/m ² de surface de drainage	
Présence stock de liquides	Surface de drainage (m ²)		77350
	20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume		120
	Local	volume de liquide contenu en m ³	
Volume total de liquide à mettre en rétention en m³			3154

La rétention est limitée à 20 cm, à l'exception des zones spécifiques (bassins) pour lesquelles la profondeur n'est pas limitée.

Les quais de chargement n'ont que très exceptionnellement servi de rétention. Si cette solution est retenue, une signalisation doit être mise en place, mentionnant la présence d'une zone de rétention d'eau d'extinction et le risque de noyade en cas d'incendie.

Si la zone étudiée comporte une rétention délimitée par le bâtiment, ce volume peut être comptabilisé dans le volume disponible. Afin de tenir compte de l'encombrement au niveau du sol à l'intérieur des locaux (marchandises stockées, machines, etc), et donc de la réduction du volume de rétention, il est nécessaire de ne considérer disponible pour la rétention que la moitié du volume.